



L'AFTRP DEVIENT GRAND PARIS AMENAGEMENT



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 septembre 2015

### LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ET GRAND PARIS AMENAGEMENT SIGNENT LE TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC DES FACULTES

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés et Grand Paris Aménagement ont signé le traité de concession d'aménagement du futur quartier des Facultés, approuvé par le Conseil municipal du 2 juillet, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. C'est le démarrage de l'un des projets urbains les plus ambitieux de la ville de Saint-Maur.

Par ce traité, la Ville va pouvoir réaliser son projet d'éco-quartier, mener une rénovation des équipements (centre sportif, collège) du quartier environnant et de la voirie. Elle va également conserver la maîtrise du choix des opérateurs et la qualité architecturale et environnementale.

En apportant ses compétences d'aménageur public et sa connaissance des besoins des collectivités locales, Grand Paris Aménagement va permettre de concrétiser un projet innovant, respectueux de l'identité de la ville et tourné vers l'avenir, en prenant en charge son aménagement et son financement.

« Je remercie Sylvain BERRIOS, Député Maire de Saint-Maur-des-Fossés, de la confiance accordée à Grand Paris Aménagement pour conduire aux côtés de la Ville cet ambitieux projet. Il reflète la volonté de la Ville de développer un quartier respectueux du caractère résidentiel de Saint-Maur, comprenant une offre de logement diversifiée, des commerces, des équipements, des espaces publics de qualité. L'opération s'appuie notamment sur la mobilisation du foncier public de la ville, de l'Etat et de la SNCF pour créer un quartier harmonieux, exemplaire en matière de développement durable. Le gain par Grand Paris Aménagement d'un nouvel appel d'offres dans le secteur concurrentiel témoigne de la vitalité de l'établissement public » déclare Thierry LAJOIE, Président-directeur général de Grand Paris Aménagement.

La zone d'aménagement concerté des Facultés (6,6 ha) a été créée en 1991 pour permettre la reconversion d'un site universitaire et ferroviaire aujourd'hui désaffecté. Directement desservi par le RER A, le quartier accueillera environ 330 logements (accession libre, accession à prix maîtrisé, logements sociaux), une résidence pour personnes âgées, une résidence pour étudiants, des commerces, un centre aquatique privé, une crèche, un parking public, ainsi que le collège Camille Pissarro reconstruit par le Département du Val-de-Marne et le gymnase Gilbert Noël reconstruit par la Ville.

Après l'étude de plusieurs projets successifs depuis la création de la ZAC, il y a près de 25 ans, la nouvelle Municipalité a relancé le projet d'aménagement pour aboutir au bout d'un an à la désignation de Grand Paris Aménagement et de franchir une étape décisive pour la réalisation de la ZAC des Facultés.